

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00422
Numéro SIREN : 837 760 834
Nom ou dénomination : 7 ID PACA

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004509



CABINET BOUCHARDON-POULENARD & PERGE B2P

S.A.R.L. au Capital de 10.000 €

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de GRENOBLE

EXPERTISE COMPTABLE

Inscrite au Tableau National de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés - Région de Lyon

SIRET N° 521 559 492 00017

Siège Social :

500, Rue du Soleil
26750 SAINT-PAUL-LES-ROMANS

ADRESSE POSTALE :

B.P. 165
26104 ROMANS CEDEX
Téléphone : 04 75 70 02 44
Télécopie : 04 75 02 79 62
E-mail : estelle.bouchardon@cogefi-sa.fr
eric.perge@cogefi-sa.fr

7 ID PACA

Société à responsabilité limitée au Capital de 10 000 €

Siège Social

Résidence les Nymphes Bâtiment B1

Rue Georges Leygues

83100 TOULON

RCS TOULON 837 760 834

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7 ID PACA, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

EBP

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés en date du 31 décembre 2021, font ressortir un bénéfice net de 103 288 € en augmentation de 4 478 € par rapport à l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation s'élève à 16 427 € contre un bénéfice de 17 925 € au 31/12/2020.
- Les capitaux propres au 31/12/2021 s'élèvent à un montant de 114 288 € contre 144 559 € lors de l'exercice précédent soit une diminution de 30 271 €. Le montant du capital social s'élève à 10 000 €.
- Le montant des disponibilités au 31/12/2021 est de 5 412 € en diminution de 16 489 € par rapport à l'exercice précédent.

Nous n'avons pas eu connaissance, d'évènements ou faits intervenus postérieurement à la date des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 susceptibles d'affecter la continuité d'exploitation de la société.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice au 31/12/2021, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés.

Fait à ST PAUL LES ROMANS,

Le 14 avril 2022

CABINET BOUCHARDON-POULENARD & PERGE

Le Commissaire aux Comptes,

Estelle BOUCHARDON-POULENARD